

Acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

CONSIDERANT que la compagnie du chemin de fer du sud et les directeurs ci-dessous mentionnés de la dite compagnie ont, par pétition, demandé le pouvoir de construire un pont de chemin de fer sur la rivière Détroit, à un point quelconque près de la ville d'Amherstburgh, dans le comté d'Essex, et l'incorporation d'une compagnie à cette fin; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du 10 Canada, décrète ce qui suit:—

1. Milton Courtright, de la cité d'Erié, dans l'Etat de la Pensylvanie, John F. Tracy, de la cité de Chicago, Etat d'Illinois, Sidney Dillon, de la cité de New-York, William A. Thompson, de Queenston, dans la province d'Ontario, Oliver 15 S. Chapman, de la cité de Canton, dans l'Etat de Massachusetts, Daniel Drew, de la cité de New-York, William L. Scott, de la cité d'Erié, John Ross, de la cité de New-York, et Benjamin F. Ham, de la dite cité de New-York, avec telles autres personnes et corporations qui, sous l'autorité du 20 présent acte, deviendront actionnaires de la compagnie par le présent incorporée, sont par le présent constitués en corporation et corps politique, sous le nom de "Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit"; et la dite compagnie aura plein pouvoir et autorité 25 d'acheter, acquérir, prendre et posséder les terrains, terres couvertes par l'eau, grèves et autres propriétés qui pourront être nécessaires à la construction du dit pont ou à son exploitation, ainsi qu'à la construction d'un embranchement de chemin de fer n'excédant pas trois milles de 30 longueur qui pourra être nécessaire pour arriver au dit pont.

2. L'acte des chemins de fer, 1868, est par le présent incorporé dans cet acte dont il formera partie, et ils seront 35 interprétés comme ne formant qu'un seul et même acte.

3. La compagnie par le présent incorporée aura plein pouvoir, en vertu du présent acte, de construire, entretenir, exploiter et administrer un pont de chemin de fer sur la rivière Détroit, pour le passage des chemins de fer, depuis 40 un point quelconque dans ou près de la ville d'Amherstburgh, dans le comté d'Essex, vers la Grosse-Ile, dans l'Etat du Michigan, dans les Etats-Unis d'Amérique.